



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.24.102.AV

Site à réaménager n° SAR/AV71 dit « Salle La Grange »
à ARLON – Arrêté provisoire

Avis adopté le 13/09/2024

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :*
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* Art.D.V.2§3 du CoDT
- *Date de réception du dossier :* 18/07/2024
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :* Projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager (SAR)

Projet :

- *Localisation :* Rue de Schoppach, 59 à Arlon
- *Situation au plan de secteur :* Zone de services publics et d'équipements communautaires et Zone d'habitat

Brève description du projet et de son contexte :

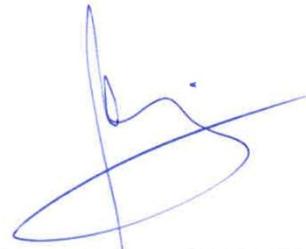
Le projet vise l'inscription d'un périmètre de site à réaménager de 3 hectares sur l'entièreté de la parcelle cadastrale n° A/1515B6 et une petite partie de la parcelle n° A/1519b. Il s'agit d'un ancien centre culturel « La Grange », de ses abords et de son accès à la rue de Schoppach. Son état de délabrement constitue un chancre dont le maintien dans l'état actuel est préjudiciable au quartier de Schoppach et au futur réaménagement du Parc de l'Hydrion. L'objectif est de rénover le bâtiment et de réaménager ses abords en vue de mettre des espaces à dispositions d'associations. Le périmètre sera mis en relation avec le futur parc de l'Hydrion le long de la Semois.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire est favorable au projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site à réaménager n° AV71 dit « Salle La Grange » à ARLON.

Le Pôle estime que le périmètre proposé répond à la définition du site à réaménager défini dans le CoDT. Il s'interroge toutefois sur l'intérêt de réhabiliter le bâtiment visé par le projet qui se situe en arrière-zone, est peu visible depuis rue de Schoppach et dont l'accès entre deux habitations est peu aisé.

Il recommande dès lors de mener une réflexion plus approfondie sur l'intérêt de maintenir et réhabiliter ce bâtiment à la lumière du projet de parc axé sur la Semois et sur l'opportunité de maintenir un centre culturel polyvalent en arrière-zone et dont l'accès à la voirie publique est peu aisé.



Pierre-Hugues CHARLIER
Vice-Président